



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

PROJET DE RÈGLEMENT #2015-04-01 RÉGISSANT LES CAMIONS DE CUISINE DE RUE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 2015 ET SES AMENDEMENTS.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un projet de règlement #2015-04-01 régissant les camions de cuisine de rue et modifiant le Règlement portant le numéro 2015 et ses amendements a été présenté et déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023 en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

QU'en vue de son adoption, ce règlement sera mis à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil qui sera tenue le 10 juillet 2023 à 19h00.

QUE le projet de règlement peut être résumé ainsi :

L'objet du règlement est de modifier les articles 7 et 8 :

- Le règlement numéro 2015-04 est modifié à l'article 7, par le remplacement des mots suivants « MX et CB » par « CA, CB et PA ».
- Le règlement numéro 2015-04 est modifié à l'article 8, par son remplacement par ce qui suit : « Lorsqu'un camion de cuisine est exploité sur un terrain, tout doit être retiré du lot à la fin de l'exploitation. »

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 6e jour de juin deux mille vingt-trois.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 juin 2023 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6e jour de juin 2023.

Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière